Revue française de sociologie

La sociologie et la mobilité sociale : les énigmes du cas français

Charles-Henry Cuin

Citer ce document / Cite this document :

Cuin Charles-Henry. La sociologie et la mobilité sociale : les énigmes du cas français. In: Revue française de sociologie, 1995, 36-1. Mobilité sociale. Histoire, outils d'analyse et connaissance de la société française. Etudes réunies et présentées par Mohamed Cherkaoui et Louis-André Vallet. pp. 33-60;

doi : 10.2307/3322310

https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1995_num_36_1_4394

Fichier pdf généré le 23/04/2018

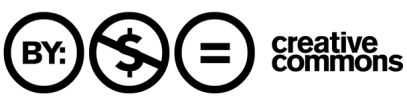

Resumen
Charles-Henry Cuin : La sociologia y la movilidad social : los enigmas del caso frances.

La Sociologia de la "movilidad social" tan priviligiada en el campo anglo-sajón está ausente en Francia hasta finales de los años sesenta. Esta disciplina propone la interesante pregunta de las condiciones de emergencia y de la puesta en obra de una problemática sociológica. Se intenta aqui, probar dos hipótesis complementarias relativas a la influencia que tienen, tanto los factores "internos" como "externos". Se estima que hay ausencia del papel que tiene la ideología escolar como substituto funcional de la ideología americana de la "movilidad social" y a la invalidación de tal problemática por los principales paradigmas que influencian la actividad sociológica francesa. Pero, al momento del "conflicto de de paradigmas" que aparece con ocasión de un análisis teórico del funcionamiento del sistema escolar, se puede constatar sin sorpresa, que este tipo de problemática se desarrolla precisamente en Francia, a lo largo de los años setenta.

Zusammenfassung
Charles-Henry Cuin : Die Soziologie und die soziale Mobilität : die Rätsel des franzosischen Falls.

Die Tatsache, dass in Frankreich bis Ende der sechziger Jahre keine Soziologie der "sozialen Mobilität", wie sie so sehr im angelsächsischen Raum bevorzugt wird, vorhanden ist, fiihrt zu der interessanten Frage nach den Bedingungen zur Entstehung und zur Inkraftsetzung einer soziologischen Problematik. Hier wird versucht, zwei sich ergänzende Hypothesen bezüglich des Einflusses der sowohl "externen" als auch "internen" Faktoren zu prüfen. Diese Hypothesen schreiben dieses Nichtvorhandensein sowohl der Rolle der Schulideologie als funktionelles Substitut der amerikanischen Ideologie der "sozialen Mobilität" zu, sowie der Invalidierung einer solchen Problematik durch die hauptsaächlichen Paradigmen, die den Gang der franzosischen Soziologie beeinflussen. Somit kann ohne Überraschung festgestellt werden, dass diese Problematik sich gerade in Frankreich im Laufe der siebziger Jahre entwickelt, anlasslich des "Paradigmenkonfliktes", der uber eine theoretische Analyse des Funktionierens des Schulsystems ausbricht.

Abstract
Charles-Henry Cuin : Sociology and social mobility : explaining the situation in France.
The absence in France of a sociology on "social mobility" until the end of the 1960s, whereas in anglo-saxon fields this was a highly privileged branch of the activity, brings up an interesting question on the conditions of emergence and of application of sociological questioning. This article attempts to test two complementary hypotheses in relation to both "external" and "internal" factors. This absence is attributed to the fact that the role of school ideology has become the functional substitute of the American ideology on "social mobility" and that this type of questioning has been invalidated by the main paradigms which influence French sociological activity. For this reason, it is not surprising to see this type of questioning developing in France in the 1970s, at time of "conflict in paradigms" which breaks out on the subject of theoretical analysis of the way the school system works.

Résumé
L'absence en France, jusqu'à la fin des années soixante, d'une sociologie de la «mobilité sociale» si privilégiée dans le champ anglo-saxon de la discipline pose l'intéressante question des conditions d'émergence et de mise en œuvre d'une problématique sociologique. On tente ici d'éprouver deux hypothèses complémentaires relatives à l'influence de facteurs tant «externes» qu'« internes ». Elles imputent cette absence à la fois au rôle de l'idéologie scolaire comme substitut fonctionnel de l'idéologie américaine de la «mobilité sociale» et à l'invalidation d'une telle problématique par les principaux paradigmes influençant l'activité sociologique française. On constate alors sans surprise que cette problématique se développe justement en France, au cours des années soixante-dix, à l'occasion du «conflit de paradigmes» qui éclate à propos d'une analyse théorique du fonctionnement du système scolaire.

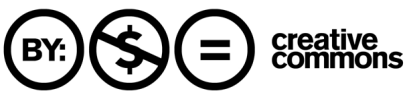
BY:
creative
commons

R. franç. sociol. XXXVI, 1995, 33-60

Charles-Henry CUIN

La sociologie et la mobilité sociale : les énigmes du cas français *

RÉSUMÉ

L'absence en France, jusqu'à la fin des années soixante, d'une sociologie de la « mobilité sociale » si privilégiée dans le champ anglo-saxon de la discipline pose l'intéressante question des conditions d'émergence et de mise en œuvre d'une problématique sociologique. On tente ici d'éprouver deux hypothèses complémentaires relatives à l'influence de facteurs tant « externes » qu'« internes ». Elles imputent cette absence à la fois au rôle de l'idéologie scolaire comme substitut fonctionnel de l'idéologie américaine de la « mobilité sociale » et à l'invalidation d'une telle problématique par les principaux paradigmes influençant l'activité sociologique française. On constate alors sans surprise que cette problématique se développe justement en France, au cours des années soixante-dix, à l'occasion du « conflit de paradigmes » qui éclate à propos d'une analyse théorique du fonctionnement du système scolaire.

Persée creative commons

Comment naît et se développe une problématique sociologique ? Pourquoi l'une éclôt-elle ici et non là, produit-elle ici telle théorie et là telle autre ? Ces questions font l'objet de débats d'autant plus controversés qu'ils concernent le statut même de la connaissance sociologique, voire sa scientificité. Les positions les plus tranchées opposent « internalistes » et « externalistes », tenants de l'autonomie de cette connaissance et tenants de son hétéronomie par rapport à l'environnement socio-historique. Dans un cas on invoque les postulats de l'épistémologie la plus positiviste, dans l'autre ceux de la sociologie la plus déterministe (1).

La « sociologie de la mobilité sociale » constitue sans doute un cas particulièrement propice à l'analyse des processus d'*émergence* d'une problématique sociologique et de sa *mise en œuvre* théorique et empirique. L'extrême dissymétrie de son statut aux Etats-Unis et en France est en

* Cet article présente une partie des résultats d'une analyse comparative portant sur les conditions sociales et scientifiques d'émergence et de développement de la sociologie de la mobilité sociale aux Etats-Unis et en France. Voir Charles-Henry Cuin (1993).

(1) On doit la distinction classique entre facteurs « internes » et « externes » à Merton (1973). Parmi les tenants d'un « externalisme » radical figurent D. Bloor (1982) et B. Barnes (1974).

effet révélatrice des conditions à la fois socio-historiques et proprement scientifiques qui, de façon complexe, ont présidé à la constitution et à l'activité d'un champ aujourd'hui si bien spécifié de notre discipline.

Un double constat

Dans le premier cas, en effet, l'étude des phénomènes de « mobilité sociale » s'est développée très tôt et s'est rapidement institutionnalisée – au point de constituer, dès les années cinquante, un des champs privilégiés de la sociologie américaine et, plus largement, de la sociologie d'influence anglo-saxonne (2). Même si, dans ce domaine, l'inspiration théorique des travaux modernes est largement étrangère à l'œuvre pionnière de Sorokin, il n'en reste pas moins que le *Social mobility* de celui-ci avait, dès 1927, jeté l'essentiel des bases conceptuelles d'une problématique de la « mobilité sociale » (3). En revanche, jusqu'au tournant des années soixante-dix, la sociologie française *a ignoré* la mobilité sociale aussi bien comme objet théorique que comme champ d'investigation empirique. Et lorsque, à l'issue de cette période, cette problématique est apparue en France, ce fut pour donner le jour à une conception théorique sans commune mesure avec celles qui régnaient alors outre-Atlantique.

Ce double constat n'aurait pas grand intérêt si, par ailleurs, les deux sociétés et leur sociologie respective ne présentaient pas, au-delà de différences marquées, beaucoup d'analogies et de nombreux liens. D'abord, les deux nations connaissent, dans la période contemporaine, des taux de mobilité dont on a très tôt établi qu'ils étaient comparables, et qui traduisent leur appartenance au même type « industriel » (4). Ensuite, les idéaux politiques et sociaux dont elles se réclament s'inspirent des mêmes principes. Enfin et surtout, les relations intellectuelles et scientifiques qu'elles entretiennent – en particulier dans le domaine des sciences sociales – sont étroites. Ajoutons sur ce point qu'au moment même où la sociologie américaine s'adonnait avec le plus d'acharnement à l'étude de la mobilité, au cours des années cinquante, elle constituait pour beaucoup de sociologues français une référence d'autant plus appréciée qu'elle s'accompagnait de

(2) Parmi les ouvrages ayant fait date aux Etats-Unis et dans la sphère d'influence anglo-saxonne pendant la période 1950-1980, citons, par ordre chronologique : Natalie Rogoff (1953), David V. Glass (1954), Joseph A. Kahl (1957), Gösta Carlsson (1958), Seymour M. Lipset et Reinhard Bendix (1959), Kaare Svalastoga (1959), Karl M. Bolte (1959), Peter Blau et Otis D. Duncan (1967), Roger Girod (1971), David L. Featherman et Robert M. Hauser (1978), John H. Goldthorpe (1980).

(3) P.A. Sorokin (1927, rééd. 1959). Pour une présentation critique, voir C.-H. Cuin (1988).

(4) L'ouvrage de Seymour M. Lipset et Reinhard Bendix (1959) a marqué la fin des illusions de la société américaine sur ses privilèges supposés dans ce domaine.

subsides efficaces (Drouard, 1982 ; Cuin et Gresle, 1992). Mais si, de leurs séjours aux Etats-Unis, les jeunes chercheurs français qui y furent alors invités rapportèrent méthodes, techniques, traductions ou même financements, en revanche leurs malles étaient vides de toute problématique en termes de « *social mobility* ».

Deux hypothèses complémentaires

S'agissant de comprendre pourquoi la sociologie française a si longtemps ignoré une problématique à laquelle son homologue américaine a largement accordé son attention et ses efforts, on peut formuler deux hypothèses complémentaires.

La première hypothèse est d'ordre « externe » et tient aux *conditions sociales* de la connaissance scientifique (ou, tout au moins, sociologique). Elle est que l'institution scolaire peut être considérée comme occupant dans le système de croyances et de représentations collectives de la société française la place « fonctionnelle » que tient la mobilité sociale dans l'idéologie américaine. Elle se fonde sur l'observation que l'une et l'autre permettent de légitimer l'ordre social existant au nom des idéaux démocratiques dont ces deux systèmes sociaux se réclament – idéaux auxquels chaque société donne cependant des contenus différents mieux adaptés à ses orientations culturelles propres.

La deuxième hypothèse est d'ordre « interne » et tient aux *conditions scientifiques* de l'émergence d'une problématique et, de ce fait, de l'élaboration d'un discours théorique. Elle est que la problématique de la mobilité sociale a constamment été jugée irrecevable (Nalimov, 1978) par les différents paradigmes ayant joué un rôle important dans la définition historique de l'activité sociologique française. L'introduction de cette problématique dans le champ sociologique français aurait donc été rendue possible par l'émergence d'un nouveau paradigme (Kuhn, 1972).

La mise en œuvre conjointe de ces deux hypothèses permet à notre avis d'interpréter la longue absence d'une « sociologie française de la mobilité sociale » comme relevant *à la fois* de la présence d'une problématique concurrente invalidant celle de la « mobilité sociale » *et* de l'absence d'un paradigme propre à l'induire et à la légitimer. On constaterait alors sans surprise que cette sociologie s'est justement développée en France à l'occasion d'un « conflit de paradigmes » (Kuhn *dixit*) ayant éclaté à propos d'une analyse théorique du fonctionnement du système scolaire.

I. – Une longue succession de rendez-vous manqués

Jusqu'au tournant des années soixante-dix, l'histoire des rapports entre la sociologie française et la « mobilité sociale » est en effet une suite de rendez-vous manqués.

Le rejet des sociologues

Nous avons montré ici même (Cuin, 1987) que Durkheim, déjà, avait en permanence évité une problématique rencontrée à des moments pourtant cruciaux de sa démarche. Malgré l'intérêt de certains de ses disciples les moins orthodoxes (Bouglé, Halbwachs) pour les phénomènes de stratification sociale – et à l'exception notable mais marginale de Lapie (5) – sa succession ne fut pas plus féconde dans ce domaine (6).

Après l'asphyxie des années trente et la parenthèse de l'Occupation, les années d'après-guerre jettent la sociologie française renaissante dans une grave crise d'identité, voire de légitimité : le marxisme, qui domine la scène intellectuelle et se pose comme seule science sociale, ne la tolère que réduite à une sociographie dénuée de toute ambition théorique propre et abandonnant la presque totalité des recherches empiriques de niveau macroscopique aux économistes et aux démographes (7).

Ce n'est pourtant pas faute de sollicitations que les sociologues français restent, dans le domaine qui nous intéresse, à l'écart des préoccupations de leurs collègues occidentaux. En 1952, l'Association internationale de sociologie (AIS) récemment créée sous l'égide de l'UNESCO travaille en effet à la réalisation d'une vaste « enquête internationale sur la stratification et la mobilité sociale ». La partie française est représentée par C. Bettelheim qui confie au jeune A. Touraine le soin d'examiner les propositions de D. Glass et T. Geiger portant sur la construction d'une échelle d'« évaluation sociale » susceptible de définir la stratification de chaque société. La critique est sans détour ; elle porte pour l'essentiel sur l'incapacité d'une enquête d'opinion à déterminer les contours et la nature d'authentiques « groupes socioprofessionnels », ainsi que sur l'impossibilité de prendre en compte la « mobilité sociale collective » (*i.e.* « structurelle ») à

(5) Sur les travaux de Paul Lapie, voir Mohamed Cherkaoui (1979).

(6) Notons qu'à la même époque, sous l'influence de la pensée social-démocrate, les premiers travaux empiriques sur la mobilité sociale font leur apparition en Allemagne : Joseph H. Mitgau (1928) et Roberto Michels (1934).

(7) Sur les rapports entre le marxisme et la sociologie française pendant cette période, voir Alain Drouard (1982) ainsi que les témoignages de Henri Lefebvre (1959), Edgar Morin (1975) ou encore Alain Touraine (1977).

travers une approche statique en termes de « strates » (Touraine, 1954). Ce sont bien là deux conceptions de la structure sociale difficilement conciliables qui s'affrontent : l'une la décrit comme un continuum de strates définies par une opinion unanime, l'autre, d'inspiration nettement marxienne, comme un système de classes « réelles » économiquement, socialement et culturellement opposées. De fait, la France se retirera de l'entreprise, et Touraine préférera aller étudier les attitudes des travailleurs industriels d'origine agricole (Touraine et Ragazzi, 1961).

Si le développement scientifique et institutionnel de la sociologie française s'accélère au cours des années soixante, c'est le même « empirisme » qui va continuer à diriger sa production. Le modèle américain, l'absence de véritables cadres théoriques et, surtout, l'urgence et la nécessité d'une connaissance factuelle des changements profonds qui affectent toutes les dimensions de la société française expliquent ce cantonnement quasi général dans la description et l'analyse. Mais sans doute celui-ci constitue-t-il aussi une façon de prévenir les critiques d'un marxisme très influent dans l'organisation de la discipline et qui, s'il rencontre souvent la sensibilité idéologique des sociologues, ne rallie que très rarement leur adhésion théorique.

S'agissant de la « mobilité sociale », nous verrons que la censure marxiste est alors parfaitement explicite. Quant à la « demande sociale », elle ne manifeste qu'un intérêt marginal pour le problème des inégalités sociales, que le credo productiviste et modernisateur de l'époque ne pose que pour assurer que sa solution se trouve dans les seules vertus de l'expansion économique. Il est donc assez remarquable qu'aucun des champs privilégiés de la sociologie française des années soixante – ceux du travail, de l'éducation, du politique, de l'urbain, des classes, ou encore la question alors en vogue de la « société bloquée » – n'ait accordé de véritable attention à une problématique de la « mobilité sociale » qui leur est pourtant transversale et semblerait aller de soi.

Enfin, au milieu des années soixante, un dernier rendez-vous allait être manqué. Un ouvrage fait date à cet égard. Il s'agit du *Partage des bénéfices* dans lequel les participants du Colloque d'Arras étudient, sous la direction de P. Bourdieu, les effets de vingt années de croissance économique sur les inégalités en France (Darras, 1966). La sociologie française s'y montre désireuse de se démarquer de l'économie et, pour ce faire, d'élaborer une « théorie du système social » propre à dépasser « la sociologie des petits faits vrais et la philosophie sociale ». Mais l'ouvrage marque surtout l'émergence d'une problématique des inégalités sociales et de leur évolution rompant tout à la fois avec la conception « économiste » libérale alors dominante et avec la vulgate marxiste : « S'il est vrai que notre société oriente objectivement ses activités par référence à deux fins, l'accroissement de la production et la réduction des inégalités, pourquoi la réalisation du premier objectif n'entraîne-t-elle pas automatiquement celle du second ? Il faut donc examiner comment se transmettent d'une génération à une

autre les privilèges économiques et sociaux qui font obstacle à l'égalisation des chances» (*ibid.*, p. 104). Fait significatif et inédit, l'économiste M. Praderie (1966) y présente une analyse sociologique des flux de mobilité sociale récemment observés en France. Pourtant, cette première rencontre n'aura pas de suites – à l'exception notable mais isolée de D. Bertaux dont on rappellera les travaux plus bas. Il semble même qu'elle ait eu pour effet de renforcer le préjugé selon lequel l'inégalité des chances *sociales* mise en lumière par l'enquête de Praderie était réductible à une inégalité des chances *scolaires* : en effet, le Centre de sociologie européenne de Bourdieu, qui effectuera l'analyse secondaire des données de cette enquête, s'intéressera exclusivement à la relation entre origine sociale et formation scolaire.

Alors que la sociologie française semblait s'être définitivement émancipée d'influences défavorables, c'est un nouvel avatar «structuraliste» du marxisme qui, à la fin des années soixante, contribuera à plonger une grande partie de la réflexion théorique dans le dogmatisme et, comme nous le constaterons, à retarder une fois de plus l'émergence d'une authentique problématique de la «mobilité sociale».

Un domaine réservé des économistes et des démographes

De fait, ce furent la démographie et la statistique économique qui, en fonction d'enjeux qui leur étaient propres, gardèrent l'exclusivité de l'étude empirique du phénomène (8).

On doit à l'Institut national d'études démographiques (INED) les premières enquêtes réalisées dans ce domaine, dès 1948, par M. Brésard et A. Sauvy (9). Leur publication dans les colonnes de la revue *Population* est d'ailleurs précédée par celle de deux articles signés par des sociologues étrangers : l'Italien L. Livi (1950) et surtout l'Américaine N. Rogoff (1950) qui fait une présentation très complète des travaux de ses compatriotes en matière de mobilité sociale – preuve, à la fois, de l'intérêt des démographes pour la question, et de leur niveau d'information dans ce domaine. Pourtant, l'objet de ces enquêtes *n'est pas* la mesure et l'analyse des flux de mobilité en France, mais plutôt l'influence de la taille de la famille sur les chances d'ascension sociale de ses membres, et plus précisément l'étude de la relation entre origine sociale et formation reçue – premier stade seulement d'un processus de mobilité. La qualité de leur réalisation révèle cependant la supériorité de la réflexion théorique et méthodologique de leurs auteurs par rapport aux pratiques anglo-saxonnes de l'époque, en

(8) Pour une analyse détaillée et exhaustive de ces travaux, voir L. Thévenot (1987).

(9) M. Brésard (1950) ; voir également A. Girard (1951).

particulier dans la définition de l'origine sociale familiale par la prise en compte de la profession des ascendants paternels *et* maternels, ainsi que dans l'explicitation des biais dus à des phénomènes démographiques. Les exégètes nord-américains seront d'ailleurs moins prudents qui, malgré l'absence de représentativité de l'échantillon de l'enquête de Brésard, utiliseront pendant plus de dix ans ses résultats en matière de flux de mobilité dans leurs analyses comparatives internationales (10) !

En 1953, l'enquête par sondage sur l'emploi, que réalise périodiquement l'Institut national de la statistique et des études économiques, ajoute exceptionnellement trois questions relatives à la mobilité sociale (INSEE, 1954). L'exploitation qui en est faite par J. Desabie (1955) montre une parfaite maîtrise des techniques les plus sophistiquées dans ce domaine. Aussi peut-on songer à la qualité et à la richesse des recherches macro-sociologiques qu'auraient pu, très tôt, conduire en commun des démographes, des économistes et des sociologues français si une telle problématique les avait un tant soit peu séduits...

Pendant plus de dix ans, la question restera pourtant en sommeil – jusqu'à ce que les enquêtes « Formation-qualification professionnelle » (FQP) réalisées par l'INSEE à partir de 1964 apportent de nouvelles données empiriques. Mais la mesure de la mobilité sociale reste toujours subsidiaire : l'objectif assigné à l'INSEE par les planificateurs est en effet d'évaluer le niveau de qualification et de mobilité de la main-d'œuvre afin de travailler à en améliorer la disponibilité par la réorientation du système de formation et, en particulier, du système scolaire. C'est à Praderie et ses collaborateurs que l'on doit l'analyse des résultats de l'enquête de 1964 dans les colonnes de *Etudes et conjoncture* (Praderie et Passagez, 1966 ; Praderie, Salais et Passagez, 1967). Les résultats de celle qui lui succédera en 1970, de facture analogue mais de qualité statistique supérieure, seront exploités et présentés par C. Thélot (1973a,b) dans *Economie et statistique*, la nouvelle revue de l'INSEE. Dès le début des années quatre-vingt, où commencent à paraître les résultats de la troisième enquête FQP réalisée en 1977 (Pohl et Soleilhavoup, 1982), celui-ci sera en mesure de présenter un tableau fort complet des différents aspects de la mobilité sociale en France (Thélot, 1980 et 82).

Quelques travaux de sociologues dans ce domaine sont cependant loin d'être négligeables. C'est évidemment le cas de ceux d'A. Girard sur la « réussite sociale », qui traduisent les préoccupations d'une économie française dont l'expansion et la modernisation réclament des élites plus nombreuses et plus démocratiquement recrutées, ainsi que sur la constitution des unions matrimoniales, qui contribuent à l'étude d'un des facteurs de la mobilité sociale (Girard, 1961 et 64).

Ces travaux s'inscrivent dans une série de recherches consacrées par l'INED depuis la Libération à l'étude de l'influence du milieu familial sur

(10) Le fait a été mis en évidence par D. Bertaux (1971).

la mobilité sociale, et qui vont se prolonger au cours des années soixante en une analyse des facteurs sociaux de la scolarisation (INED, 1970). On mentionnera également l'intérêt constant porté pendant cette période au recrutement des élites (11) ainsi qu'aux attitudes, projets ou conduites de mobilité de la classe ouvrière (12).

Force est donc bien de constater qu'aucune de ces recherches n'a jamais eu ni pour objectif ni pour conséquence de déboucher sur une analyse des processus globaux de la mobilité sociale, et qu'à l'exception de monographies isolées ce sont des démographes, des économistes, des statisticiens, voire des psychologues (13), qui les ont conduites et en ont interprété les résultats. Aussi doit-on conclure que c'est *de façon délibérée* que l'étude de la mobilité sociale a été exclue par la sociologie française jusqu'à la fin des années soixante.

II. – L'obstacle de l'idéologie scolaire

Notre première hypothèse impute aux représentations concernant l'institution scolaire en France, depuis le début de la III^e^ République, un rôle de véritable « obstacle épistémologique » (au sens de Bachelard, 1989) à l'émergence d'une problématique sociologique de la « mobilité sociale ». Elle se fonde sur deux constats. Le premier est que la fonction idéologique remplie par l'Ecole tout au long de la III^e^ République est largement comparable à celle que la croyance en l'existence de forts taux de mobilité sociale a joué traditionnellement aux Etats-Unis. Le deuxième est que l'idéologie méritocratique, qui parfait cette idéologie scolaire en affirmant que le niveau d'instruction et de diplôme régit étroitement le processus de la distribution sociale, a longtemps tenu lieu d'analyse objective de cette relation – c'est-à-dire du second moment de ce processus et, par là, du processus même de la mobilité (ou de l'immobilité) sociale.

Le prototype américain

Dès le XIX^e^ siècle, le phénomène de la mobilité sociale tient une place de choix dans les principales analyses de la société américaine. Il y est en effet *réputé* jouer un rôle déterminant, tant par l'importance particulière qu'il revêt aux Etats-Unis que par les attitudes collectives engendrées par

(11) Voir N. Delefortrie-Soubeyroux (1961); A. Darbel et D. Schnapper (1969); M. Dogan (1967).

(12) Voir A. Andrieux et J. Lignon (1960); A. Touraine et O. Ragazzi (1961); L. Karpik (1966); N. de Maupéou-Abboud (1968); C. et M. Durand (1971).

(13) C. Lévy-Leboyer (1971). Pour une critique sans concession de cet ouvrage, voir D. Merllié (1975).

la croyance généralisée des acteurs sociaux dans son existence. Ainsi expliquerait-il à la fois l'inhibition du processus de formation des classes sociales (Marx), l'individualisme et le conservatisme des Américains (Tocqueville), ou encore le maintien d'un important consensus sur les fondements politiques de l'ordre social (Sombart) (14).

Partagées par les pères fondateurs de la sociologie américaine, ces certitudes ont, jusqu'à la fin des années vingt, tenu lieu d'analyse (Strauss, 1971). L'innovation de Sorokin n'en apparaît donc que plus déviante. Pourtant, la crise de 1929 devait lui porter un coup fatal en démentant cruellement l'optimisme de la période précédente et, surtout, en soumettant aux chercheurs des questions autrement plus pressantes (Herpin, 1973).

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la sociologie américaine n'ait commencé à entreprendre des démarches théoriques et empiriques dans ce domaine qu'à la faveur de la prospérité économique des années d'après-guerre. La société ne retrouvait pas seulement foi dans ses représentations traditionnelles, un temps mises en cause et dont il fallait maintenant montrer le bien-fondé ; elle devait encore, en championne du « Monde libre », administrer la preuve des vertus de celui-ci (Lipset, 1963). Indicateur privilégié de la fluidité de la structure sociale, du niveau de l'égalité des chances et des possibilités de réussite individuelle (toutes dimensions constitutives de l'*American creed*), la mobilité sociale redevenait naturellement un champ prioritaire de l'activité sociologique. S'ouvre alors une période de deux décennies particulièrement prolifiques dans ce domaine : évaluation des tendances de la mobilité sociale aux Etats-Unis, comparaisons internationales des flux, analyse des conséquences sociétales du phénomène à travers les effets produits sur les individus, leurs attitudes et leurs conduites (Lipset et Bendix, 1959). Mais on comprendra aussi que la sociologie américaine de la mobilité sociale se soit caractérisée, d'une part, par la formulation d'interprétations théoriques sans grande plus-value cognitive par rapport aux représentations idéologiques et culturelles dominantes et, d'autre part, par une exacerbation des tendances empiristes et technologisantes alors en vogue (15).

Le cas français

L'égalité civique contre l'égalité sociale. Aux Etats-Unis, l'idéologie de l'« égalité des chances » affirme la possibilité pour chacun de réussir selon ses mérites sans handicap de départ ; elle constitue par là une syn-

(14) Voir J.H. Goldthorpe (1976).

(15) L'ouvrage de Raymond Boudon, *Mathematical structures of social mobility* (1973b), fait une présentation exhaustive des différentes techniques mathématiques et statistiques de mesure, d'évaluation et d'analyse de la mobilité sociale. Voir également : C. Paradeise (1971).

thèse des idéaux – liés mais incompatibles – de liberté et d'égalité. En France, l'idéal démocratique a d'abord concerné l'acquisition de la *citoyenneté* qui libère des anciennes prescriptions statutaires et assure l'égalité devant la Loi.

Le système scolaire issu des réformes des années 1880 semble parachever le dispositif démocratique instauré par l'institution du suffrage universel en 1848 (Prost, 1979 ; Vincent, 1966). Il en est même l'une des pièces maîtresses en permettant de concilier les idéaux égalitaires et universalistes proclamés par l'idéologie républicaine avec une culture réelle largement empreinte de traits élitistes et particularistes (16). De fait, les objectifs des réformateurs ignorent totalement celui d'égalité des chances sociales, qui est au cœur de l'idéologie et de la culture démocratiques américaines et que traduit l'importance accordée à l'existence de forts taux de mobilité.

L'Ecole « laïque, gratuite et obligatoire » vise en effet d'abord l'instauration d'un niveau d'instruction minimal propice au développement économique, ainsi que l'intégration civique et culturelle de la nation. Ce ne sont donc bien qu'une égalité *des droits* (et de dignité) et une liberté *de pensée* qui sont ici visées. Aussi l'Ecole ne peut-elle se proclamer « libératrice » que dans la mesure où elle délivre les classes populaires de l'ignorance et des préjugés, et leur offre de modestes possibilités d'ascension sociale. Car, en leur réservant le seul réseau « primaire-primaire supérieur » qui reste soigneusement distinct du réseau « secondaire-supérieur » réservé aux classes dominantes, elle garantit celles-ci contre l'invasion de celles-là. Seules les « passerelles » étroites instituées entre les deux réseaux permettent à l'institution scolaire d'affirmer sa capacité à assurer une vertueuse égalité des chances.

Etonnamment, celle-ci n'est d'ailleurs réclamée par personne : ni par une classe ouvrière campant sur un « refus de parvenir » par d'autres voies que collectives (Terrail, 1984), ni par une paysannerie rétablie dans sa dignité et protégée dans son rôle économique, ni par une bourgeoisie possédante renouvelée par héritage, ni enfin par les classes moyennes diplômées qui doivent à l'Ecole leur récente ascension sociale et une protection efficace contre la concurrence des classes populaires. Ces « couches nouvelles », dont Gambetta voulait faire l'assise sociale du nouveau régime, se satisfont si bien d'une idéologie scolaire qui proclame leurs mérites face à des classes populaires n'ayant rien fait pour réussir et une bourgeoisie réussissant sans rien faire, et qui légitime leur nouveau statut social et politique, qu'elles en seront les plus ardents porte-parole (Zeldin, 1978). En fait, les aspirations démocratiques semblent bien ne concerner alors

(16) Tocqueville le notait déjà au début du siècle dernier : « En Amérique, les mœurs libres ont fait les institutions politiques libres ; en France, c'est aux institutions politiques libres à faire les mœurs libres » (Alexis de Tocqueville, *Voyage en Amérique*, Paris, Gallimard, t. 5, p. 179).

que le domaine politique, tandis que le domaine social semble exclu par les différentes catégories sociales qui, la classe ouvrière exceptée, se rejoignent dans un remarquable « consensus » sur la nature pourtant profondément inégalitaire de l'ordre socio-économique existant (17). C'est pour cela que, à la fin du siècle dernier, l'institution scolaire française pouvait déjà se porter garante de l'état démocratique de la société, voire du système social.

L'idéologie méritocratique. C'est à l'issue de la Première Guerre mondiale, à la suite des critiques formulées par les *Compagnons de l'université nouvelle* (Isambert-Jamati, 1966), que l'idéologie scolaire se met en devoir d'affirmer encore plus fort l'existence d'une égalité des chances scolaires. Le reproche fait à cette institution est en effet de recruter des élites sur une base trop étroite et, donc, sans efficacité suffisante. Instrument de conformation culturelle (et idéologique) et de confirmation sociale, l'Ecole doit être également celui d'une distribution sociale optimale. Le statut social ne doit plus simplement être légitimé par le niveau d'éducation, mais par les qualités individuelles que ce niveau sanctionne. Seule l'« Ecole unique » peut, en offrant un cursus sans solution de continuité entre le primaire et le secondaire, fonder un ordre social pleinement *méritocratique*. Si l'égalité des chances devant l'enseignement doit être assurée, c'est donc moins par idéal démocratique que pour rationaliser une distribution sociale dont on réaffirme ainsi avec force qu'elle n'est que la transmutation de l'instruction en statut.

Au cours de l'entre-deux-guerres, quelques réformes assez superficielles (18) permirent au système scolaire français de renforcer son image démocratique – avec des bénéfices idéologiques considérables. En prétendant fonder la distribution sociale sur le seul mérite scolaire, et le mérite scolaire sur la seule distribution naturelle des aptitudes et des goûts, il justifiait démocratiquement une structure sociale fortement inégalitaire mais reflétant fidèlement les différences existant entre les divers niveaux d'enseignement. Il légitimait donc la notion de « barrière » chère à la culture bourgeoise en apportant la démonstration que ces barrières étaient scolairement et donc (par le jeu de l'égalité des chances scolaires) non socialement déterminées – et en faisant accepter que, comme le souligne E. Goblot (1967), si ces barrières étaient franchissables, leur franchissement ne les supprimait pas pour autant (19).

(17) S. Hoffmann (1963). Voir également les analyses de John E. Sawyer, « Strains in the social structure of modern France », et de David S. Landes, « French business and the businessman : A social and cultural analysis », dans Edward M. Earle (1951, pp. 293-312 et 334-353).

(18) Il faudra attendre la période de la Libération pour voir l'idéal d'égalité des chances être inscrit dans le plan Langevin-Wallon. Voir Antoine Prost (1979) ainsi que Viviane Isambert-Jamati (1970, en part. chap. IV et V).

(19) Voir également R. Pernoud (1981). Sur les capacités promotionnelles de l'Ecole, voir J.-P. Briand et J.-M. Chapoulie (1992).

C'est seulement au cours des « Trente glorieuses » que le système scolaire devient l'objet d'enjeux nouveaux. Il lui est en effet demandé rien moins que de réaliser les fonctions dont il se prévaut. Non seulement l'important mouvement de salarisation de la population active rend la possession de titres scolaires de plus en plus nécessaire à l'obtention d'un statut professionnel, mais encore l'expansion des catégories moyennes et supérieures offre des opportunités de promotion sociale que la promotion scolaire peut seule permettre d'exploiter. En outre, la démocratisation du système d'enseignement semble rendre ces attentes plus réalistes, stimulant d'autant la demande scolaire (20). On attend donc de lui qu'il mette fin à la reproduction sociale par la généralisation des promotions individuelles. Mais si, surtout dans un premier temps, l'hérédité sociale s'amenuise, elle revêt toujours une ampleur massive (21). Il n'est donc pas surprenant que, au moment où la démocratisation de l'enseignement et les taux sociaux de scolarisation connaissaient des progrès inouïs, l'Ecole ait pourtant fait l'objet des plus vives critiques qui lui aient jamais été adressées – et soit devenue la principale accusée de l'inégalité des chances.

L'institution scolaire française a donc rempli des fonctions idéologiques qu'il n'est pas déraisonnable de comparer à celles de la « mobilité sociale » dans la société américaine – l'une et l'autre offrant une représentation favorable de la réalité sociale grâce à une interprétation culturellement adaptée d'idéaux socio-philosophiques analogues (22). Cela permet en effet de rendre compte de certains aspects de l'histoire de la sociologie française : d'abord, la notion de « mobilité sociale » est restée ignorée des lexiques culturel et idéologique d'une société française se réclamant d'idéaux démocratiques comparables à ceux des Etats-Unis et, de ce fait, elle n'a pas été « problématisée » par ses analystes ; ensuite, comme conséquence de son statut d'« équivalent fonctionnel », le système éducatif a été en France l'objet d'une attention comparable à celle dont a bénéficié le phénomène américain de la mobilité sociale – songeons à la sociologie durkheimienne ! (Cuin, 1991) –; enfin, la question de l'égalité des chances venant à se poser, elle n'a pas naturellement conduit à une problématique de la mobilité sociale, mais à une problématique de la *scolarisation*.

(20) Les travaux d'A. Prost montrent que la démocratisation effective de l'enseignement, au cours des années 1945-65, a précédé les importantes réformes du début des années soixante dont les résultats, à cet égard, ont été plutôt décevants : A. Prost (1986). Voir également A. Girard (1981) et M. Cherkaoui (1982).

(21) L'analyse de l'ensemble de ces phénomènes est soigneusement détaillée dans R. Boudon (1973a).

(22) Sans doute fallait-il, dans le cas français, que ce soit une *institution politique* qui joue ce rôle (au même titre que le suffrage universel), tandis que, dans une société américaine sans passé pré-démocratique, ce pouvait être d'emblée un *phénomène social*.

III. – Les hypothèques théoriques

Le marxisme « orthodoxe » n'a exercé qu'une influence très indirecte – plus intellectuelle que proprement scientifique – sur la sociologie française. En revanche, au tournant des années soixante-dix, son avatar « structuraliste » faisait florès dans de nombreux domaines de la discipline, y compris dans une partie de la sociologie de l'éducation qui, globalement, occultera la question de la « mobilité sociale » jusque-là interdite. Lorsque celle-ci tentera une percée, elle sera de nouveau invalidée par les derniers assauts de l'épopée « structuralo-marxiste ».

Les interdits du marxisme

En 1963, un chapitre de l'ouvrage de M. Bouvier-Ajam et G. Mury consacré aux *Classes sociales en France* exprime la position officielle du Parti communiste français sur la mobilité sociale (23). S'il n'est évidemment pas possible de nier l'existence de ce phénomène dans les sociétés occidentales, tout est fait pour en démontrer le caractère quantitativement négligeable. En effet, il ne suffit pas de présenter ce phénomène comme une conséquence mécanique du développement du capitalisme pour montrer que, loin de concourir à égaliser les chances des individus, elle n'a pour fonction que d'assurer la survie de celui-ci ; il faut également démontrer que ce mode de production freine, jusqu'à l'annihiler presque, la mobilité ascendante à laquelle aspirent les classes populaires (24). Pour y parvenir, il suffit de substituer aux classifications communément utilisées dans l'évaluation des flux de mobilité le schéma marxiste tripartite. Ainsi, en incluant dans la « classe ouvrière » la quasi-totalité des salariés, les auteurs réduisent les « classes moyennes » aux petits indépendants de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat. Dès lors, la mobilité sociale apparaît bien modeste puisqu'est ignoré l'essentiel des mouvements qui se produisent au sein du salariat. En outre, elle est principalement de nature descendante, conformément au théorème de la « prolétarisation » que la

(23) M. Bouvier-Ajam et G. Mury (1962 et 1963, T. 2, Livre 4, Chap. II : « Familles complexes et mouvements entre classes », pp. 489-516). Voir également le ton extrêmement critique de l'article du marxiste soviétique Alexandre Boiarski, « A propos de la mobilité sociale », *Recherches internationales*, 1960, janv.-fév., pp. 165-180 (précédemment publié en russe dans *Voporossy Filosofii*, 5, 1958).

(24) Les auteurs notent cependant que « si *l'ascension honorable* par les études et l'ascension familiale produite par l'union avec un conjoint plus favorisé ont été quelque peu examinées, en revanche la montée par insertion progressive à l'intérieur de la bourgeoisie ou des classes qui l'environnent est beaucoup plus mal connue. *C'est que le jeu des relations et des compromissions est ici plus difficilement avouable* » (Bouvier-Ajam et Mury, 1962 et 1963, p. 497. C'est nous qui soulignons).

concentration capitaliste engendrerait aussi bien parmi la « bourgeoisie » que parmi les « classes moyennes ». Dans cet ouvrage pourtant parfaitement informé et qui marque l'entrée du PCF dans le débat proprement sociologique, l'analyse objective de la réalité sociale le cède donc au projet idéologique et politique – et la problématique de la mobilité sociale, un moment prise en compte, se trouve évacuée comme non significative de la dynamique socio-économique.

Dix ans plus tard, dans *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, N. Poulantzas (1974) renouvelle cette condamnation. Si, cette fois, on reconnaît l'existence d'importants flux de mobilité individuelle, c'est la pertinence théorique même de « la problématique bourgeoise de la mobilité sociale » qui est radicalement niée puisque « même dans la supposition *absurde* où, du jour au lendemain (ou d'une génération à une autre), tous les bourgeois occuperaient les places des ouvriers et vice-versa, rien d'essentiel ne serait changé au capitalisme, car il y aurait toujours des *places* de bourgeoisie et de prolétariat, ce qui est l'aspect principal de reproduction des *rapports* capitalistes » (*ibid.*, p. 37, souligné dans le texte).

Cette condamnation se fonde sur une théorie de la reproduction sociale qui comporte deux thèses essentielles. La première est qu'on ne peut pas distinguer le processus de la « distribution des agents dans les places » de celui de leur « qualification-assujettissement », c'est-à-dire de leur adaptation à ces places. La seconde, plus mystérieuse, affirme que cette « reproduction-distribution » des individus ne dépend pas seulement de la reproduction élargie des « places » parce que ces places préexistent (logiquement sinon chronologiquement) aux individus qui les occupent, mais parce que le premier phénomène « commande » le second. Dans la conception dont cette théorie s'inspire (25), un « appareil idéologique d'Etat » tel que l'Ecole joue donc un rôle central dans le processus de reproduction des rapports sociaux et des classes sociales puisqu'il commanderait les deux processus de reproduction des « places » *et* de distribution des « agents » (26). Poulantzas reste cependant très avare d'explications claires sur les modalités du recrutement de ces agents, dont on pouvait penser qu'il revenait aux « appareils » intervenant dans le processus de la reproduction des classes : « Ce n'est ni principalement ni exclusivement en raison de l'école que la distribution prend cette forme, mais en raison d'effets des places mêmes sur les agents, effets qui débordent l'école, *et d'ailleurs*

(25) Voir Louis Althusser *et al.*, *Lire Le Capital*, Paris, Maspero, 1965 ; *Pour Marx*, Paris, Maspero, 1966 ; « Idéologie et Appareils idéologiques d'Etat », *La Pensée*, 151, 1970.

(26) « Autrement dit, si l'école reproduit en son propre sein la division entre travail manuel et travail intellectuel, c'est que cette école est déjà, de par sa nature capitaliste, située globalement par rapport à – et reproduite comme appareil en fonction de – une division travail manuel/travail intellectuel qui déborde l'école et lui assigne son rôle : séparation de l'école et de la production liée à la séparation et à la dépossession du producteur direct des moyens de production. » (Poulantzas, 1974, p. 29).

la famille elle-même (...) Il s'agit bel et bien d'une *série de relations* entre appareils qui plonge ses racines dans la lutte de classes» (p. 52, souligné dans le texte)! L'assurance du propos ne le rend pas moins obscur, et l'argumentation moins magique pour autant...

On ne peut pourtant négliger certains aspects particulièrement heureux d'une analyse qui, si elle n'était hypothéquée par son cadre idéologique, pourrait constituer les éléments fondamentaux d'une véritable théorie des phénomènes de la distribution et de la mobilité sociales. Il s'agit d'abord de l'affirmation du primat logique du processus de la reproduction de la structure sociale (les «places») sur celui de la distribution des «agents». Ensuite, de la dénonciation du postulat méritocratique plus ou moins explicitement admis par toutes les théories de la reproduction et de la distribution sociales : il affirme en effet que le niveau scolaire ne détermine pas mécaniquement la position sociale, et critique «l'idée sous-jacente (selon laquelle) l'appareil scolaire constitue le principal, sinon le seul, appareil de distribution des agents aux places des classes sociales, tout étant joué *dans* l'école» (p. 266). Les propos de Poulantzas invitent donc à spécifier soigneusement le rôle des différentes institutions qui peuvent intervenir dans la distribution sociale et, en particulier, à refuser d'identifier structure scolaire et structure sociale. Malheureusement, la distinction pertinente faite entre reproduction des places et reproduction des agents perd toute fécondité heuristique dès lors qu'on refuse de considérer le phénomène de la reproduction sociale comme un véritable *processus* se déroulant dans le temps. Le «structuralisme» qui prévaut ici est évidemment responsable de cette incapacité à penser la diachronie et, partant, la causalité.

Le marxisme s'interdit donc à nouveau de penser la «mobilité sociale» – non plus, comme dans le cas précédent, pour des raisons de stratégie politique (l'«Union du peuple de France») mais par dogmatisme théorique. Si le marxisme «orthodoxe» a rejeté une telle problématique en arguant du caractère négligeable de la réalité empirique du phénomène de la mobilité, le marxisme d'inspiration structuraliste l'a ignorée au nom de sa non-pertinence théorique. Dans les deux cas, la «mobilité sociale» demeurera l'*objet interdit* de la tradition sociologique marxiste en France.

Les occultations de la sociologie de l'éducation

La sociologie de l'éducation qui se développe en France au cours des années soixante affirme que toute tentative de réduction de l'hérédité sociale se heurte nécessairement à la nature d'une institution scolaire dont la fonction réelle est de reproduire les rapports sociaux existants. Une telle thèse est évidemment en relation avec la «crise» d'une société qui, après vingt années de croissance économique et d'élévation des niveaux de vie, s'émeut d'autant plus de la relative stagnation des inégalités et de l'hérédité sociales que ses membres ont effectué des investissements scolaires importants.

Trop connues pour être présentées ici, les thèses de P. Bourdieu et J.-C. Passeron (1970) et de C. Baudelot et R. Establet (1971) ont en commun d'attribuer la « reproduction » qui caractérise la société française au système scolaire. La reconduction de la stratification sociale dans le temps est imputée à un système scolaire qui, loin d'assurer l'égalité des chances sociales et, de ce fait, de favoriser la mobilité sociale, fonctionnerait comme un simple dispositif de transformation de l'héritage social des individus en statuts socio-professionnels. Sans doute les explications sont-elles toutes différentes d'une théorie à l'autre. Pour Bourdieu et Passeron, l'Ecole reproduirait la structure sociale parce qu'elle traduirait les inégalités sociales de départ en inégalités scolaires ; pour Baudelot et Establet, le même résultat est atteint en traduisant les inégalités scolaires en inégalités sociales. Dans le premier cas, la thèse ne vaut que si l'on pose que les inégalités scolaires produisent (parce qu'elles ont pour fonction de les légitimer) les inégalités sociales, dans le second, parce que l'on affirme que le moyen le plus pratique et le plus efficace pour l'Ecole de conformer idéologiquement les individus appelés à pourvoir une classe sociale donnée est encore d'y envoyer les individus qui en proviennent...

Ces théories, que l'on ne discutera pas ici, ont, chacune à leur manière et presque complémentairement, contribué à éluder une problématique de la distribution et de la mobilité sociales. L'une et l'autre s'accordent en effet sur le rôle déterminant de l'Ecole non seulement dans la production des inégalités scolaires (consistant dans une reproduction scolaire des inégalités sociales) mais aussi dans la distribution sociale (consistant dans la reproduction sociale des inégalités scolaires). Ainsi, l'Ecole est conçue comme l'instrument unique et efficace de la reproduction sociale – c'est-à-dire de la translation inter-générationnelle des inégalités sociales et, par effet, de la structure sociale. Le « scolacentrisme » qu'elles partagent, en postulant la quasi-équivalence du classement scolaire et du classement social (27), réduit donc l'analyse du processus de la distribution sociale à celle du processus de la distribution scolaire – avec pour conséquence d'avoir empêché l'émergence d'une authentique sociologie de la mobilité sociale dont la sociologie française de l'éducation a en fait tenu lieu.

Reconnaissons toutefois que ces analyses comportaient certains des « ingrédients » nécessaires à l'élaboration d'une théorie de la distribution et de la mobilité sociales. La première, en mettant au jour le phénomène de l'inégalité des chances scolaires, fournit en effet une analyse séduisante du *premier moment* du processus de la distribution sociale. La seconde, en posant que la structure sociale dans laquelle les individus sont distribués doit être conçue comme préexistant à cette distribution, fournit (sous ses oripeaux idéologiques) des éléments essentiels à l'analyse du *second moment* de ce processus.

(27) Ce n'est qu'après *La Reproduction* que P. Bourdieu examinera, de façon approfondie, les effets de l'instruction sur la distribution sociale : voir P. Bourdieu (1978) et P. Bourdieu, L. Boltanski et M. de Saint-Martin (1973). Voir aussi J.-M. Berthelot (1982).

La tentative de percée de D. Bertaux

A la fin des années soixante, un sociologue français aborde enfin l'analyse théorique des phénomènes de mobilité sociale avec un bonheur certain mais de courte durée. Chercheur au Centre de sociologie européenne, D. Bertaux dispose des résultats bruts de l'enquête FQP de 1964 qu'il confronte très vite à l'hypothèse selon laquelle « la mobilité sociale est un phénomène essentiellement 'structurel' au sens où la mobilité d'un individu (et celle d'un groupe social) dépend de la mobilité de tous les autres » (Bertaux, 1969). Dans un premier article, il tente, sans succès total, d'opérationnaliser la distinction classique faite par plusieurs chercheurs américains entre « mobilité structurelle » (résultant mécaniquement de l'évolution de la structure sociale sous l'effet de facteurs socio-économiques et démographiques) et « mobilité nette » (28). Pourtant, cette piste de recherche va lui permettre d'établir deux résultats substantiels : d'abord, qu'une grande part de la mobilité sociale en France est constituée par de la mobilité « structurelle » ; ensuite, que le cas français semble vérifier l'existence d'un modèle « en escalier » selon lequel la déformation de la structure sociale dans le temps engendrerait une succession de flux – ascendants ou descendants – reliant des catégories sociales contiguës : « la contraction d'une catégorie expulsant les fils vers une catégorie voisine, et l'arrivée de ces fils dans la catégorie voisine expulsant à son tour des fils de cette catégorie (si elle n'est pas en expansion) vers une autre catégorie, etc. » (Bertaux, 1971). Ainsi, la mobilité « structurelle » ne se réduirait pas à la différence absolue existant entre la demande des catégories en expansion et l'offre des catégories en diminution, mais produirait ses effets au cœur de l'ensemble des catégories – réduisant d'autant la part généralement attribuée à la mobilité « nette » ou encore de simple « circulation ».

Ces constatations, ainsi que les résultats d'une analyse critique des fondements théoriques et méthodologiques de la sociologie anglo-saxonne de la mobilité, conduisent Bertaux (1974) à définir ce phénomène comme résultant d'un processus de distribution des individus dans la structure sociale. Mais la critique – justifiée – d'une « approche transversale » inapte à la prise en compte des contraintes structurelles au sein desquelles se déroulent les carrières individuelles va le conduire à adopter des positions théoriques et épistémologiques radicales. Dans *Destins personnels et structure de classe* (1977), la distribution sociale, qui semblait un objet prometteur, est réduite au moment intermédiaire d'un processus plus large de production, de distribution et de « consommation » des êtres humains par les structures sociales de la société capitaliste. La veine de l'ouvrage est

(28) La distinction analytique la plus nette entre ces deux types de mobilité est due à Saburo Yasuda (1964).

bien celle du « structuralo-marxisme » qui avait déjà inspiré Poulantzas, Baudelot et Establet, et pour lequel l'explication de tout phénomène social est réductible au processus par lequel se reproduisent les structures sociales. La mobilité sociale devient ainsi un objet factice abandonné au « pseudo-réformisme hypocrite » *(sic)* de la problématique des inégalités.

Il n'en reste pas moins que – outre leur mérite inaugural (29) – ces travaux ont eu celui d'avoir contribué à la connaissance empirique de la mobilité sociale en France, ainsi qu'à l'évolution de la réflexion théorique par la mise en lumière de deux aspects essentiels de ce phénomène : celui du processus de distribution sociale, dont il résulte, et celui du rôle des structures sociales et de leur évolution dans la genèse et le déroulement de ce processus (30).

IV. – L'entreprise de R. Boudon

Au début des années soixante, les sociologues s'émeuvent d'un étrange phénomène : la démocratisation de l'enseignement est sans effet sur une mobilité sociale qui demeure stagnante – lors même que l'on attendait, du fait de l'influence massive du niveau d'instruction sur le statut social, une réduction de l'hérédité sociale. Devant ce *paradoxe* (31), les chercheurs adoptent des attitudes différentes. Les Français, attachés au postulat méritocratique, choisissent – on l'a vu – de minimiser la réduction de l'inégalité des chances scolaires. Les Anglo-saxons, plus optimistes, multiplient et affinent les mesures des facteurs de l'acquisition statutaire *(status achievement)* inaugurées par P. Blau et O. Duncan dans leur « *path analysis* » (1967). Les plus opiniâtres d'entre eux soulignent que le niveau d'instruction demeure, de toutes les variables imaginables, celle dont l'influence sur le statut social est la plus importante (32). Les plus désabusés montrent sans difficulté que toutes ces variables réunies n'expliquent jamais plus que la moitié de la variance du statut, et se résolvent à une

(29) A notre connaissance, la *Revue française de sociologie* n'avait, avant le premier article de D. Bertaux, consacré qu'un seul article à la « mobilité sociale » *lato sensu* : Girod (1962) – tandis que la revue *Sociologie du travail* avait déjà publié au moins deux importantes contributions dans ce domaine : Keller et Zavalloni (1962) et Germani (1965) ; signalons en outre l'article de Capecchi (1967) dans les *Archives européennes de sociologie.*
En revanche, dans la seule *Revue française de sociologie,* la décennie suivante sera particulièrement riche en publications sur ce sujet : Girod et Fricker (1971) ; Andorka (1972) ; Lasserre (1972) ; Bertaux (1974) ; Garnier et Hazelrigg (1974) ; Bénéton (1975) ; Mayer (1977) ; Boy (1978) ; Thélot (1979) ; Goldthorpe et Portocarero (1981).

(30) D. Bertaux s'est ensuite orienté vers l'analyse des histoires de vie par la méthode biographique.

(31) Il s'agit du fameux « paradoxe d'Anderson » (Anderson, 1961).

(32) Voir par exemple O.D. Duncan, D.L. Featherman et B. Duncan (1972), W.H. Sewell et R.M. Hauser (1975), W.H. Sewell, R.M. Hauser et D.L. Featherman (1976).

position « indéterministe » laissant à la chance ou au hasard la part la plus belle (33). Pourtant, les faits sont têtus : démocratisation de l'enseignement et influence sociale de l'instruction sont toutes deux massives.

En France, R. Boudon est donc bien inspiré de déclarer la sociologie de la mobilité sociale « en crise » (1970, 1971, 1973a). Pour résoudre celle-ci, il propose d'abandonner l'approche « factorialiste » en vigueur au profit d'une approche authentiquement hypothético-déductive – qualifiée par lui de « systémique » car mieux à même d'analyser l'interaction des facteurs individuels et structurels intervenant dans ce que, à l'instar de P.A. Sorokin (34), il estime être un processus de « distribution des individus dans la structure sociale ». Sa théorie est trop connue pour ne pas souffrir d'être grossièrement résumée : l'allocation des positions sociales aux individus dépend, d'une part, de la répartition des positions statutaires dans la structure sociale et, d'autre part, de la répartition d'un certain nombre de caractéristiques individuelles (principalement : origine sociale et niveau d'instruction) dans la population ; c'est la non-congruence existant entre ces répartitions qui – pour l'essentiel – est génératrice du phénomène de la mobilité sociale (35).

Or, dans les sociétés libérales, existe une différence fondamentale entre la répartition des positions statutaires et celle des niveaux d'instruction. La première, largement déterminée par l'évolution économique et technique, échappe en effet quasiment aux actions individuelles, tandis que la seconde résulte de l'agrégation de conduites qu'on peut considérer comme libres de contraintes proprement structurelles. Il peut donc fort bien se faire que, « structure scolaire » et structure sociale ne se correspondant pas (ou plus), la possession d'un niveau scolaire particulier ne donne pas (ou plus) « droit » à un statut social équivalent, bien que ce niveau scolaire continue d'être un facteur déterminant du classement social. Disparaît alors le caractère paradoxal des résultats d'Anderson, qui correspondent effectivement à ce cas de figure !

Ruptures

Aussi serait-il bien séduisant d'adopter ici – en premier ressort – une grille d'analyse toute *kuhnienne* et de voir dans le fameux « paradoxe d'Anderson » une de ces « anomalies » susceptibles d'hypothéquer la légitimité

(33) C'est le cas, en particulier, de L.C. Thurow (1972) et de C. Jencks *et al.* (1972).

(34) Pour une analyse comparative détaillée des théories respectives de Sorokin et de Boudon, voir Cuin (1983).

(35) Du fait de la complexité des interactions diachroniques entre des variables de type différent, la théorie boudonienne de la mobilité sociale ne se laisse pas exprimer en langage naturel, mais seulement à travers des formalisations pouvant prendre la forme de *modèles* ; voir Raymond Boudon et Jean-Paul Grémy, *Les Modèles en sociologie*, Paris, Lemtas (Université René Descartes), s.d.

d'un paradigme lorsqu'elles infirment irrémédiablement les théories élaborées dans le cadre de celui-ci. En fait, c'est bien deux paradigmes qui sont ici en cause : on peut qualifier l'un d'« individualiste », l'autre de « finaliste ».

Le premier caractérise alors une sociologie anglo-saxonne qui, abandonnant définitivement la conception « structurelle » de Sorokin et, dans une moindre mesure, de Lipset et Zetterberg (36), ne veut plus voir dans les flux de mobilité que l'expression du caractère plus ou moins « ouvert » d'une structure sociale dont la « fluidité » serait ainsi la qualité première. Le structuro-fonctionnalisme ambiant inspire visiblement ce point de vue : structure sociale et conduites individuelles sont orientées par une même tendance à l'*achievement* et à l'*universalism*, tendance que la première exprime par l'expansion des couches sociales supérieures et l'affaiblissement des prescriptions statutaires, et les secondes par des ambitions de réussite professionnelle corrélatives d'un moindre attachement aux communautés primaires – locales et sociales. A la fin des années soixante, c'est chez Blau et Duncan que cette conception théorique trouve sa forme la plus achevée (37). La dimension « structurelle » de la mobilité sociale y est totalement négligée, voire niée. Ce phénomène est en effet défini comme l'instrument du *processus de la stratification sociale* : la mobilité sociale est le moyen par lequel les individus actualisent des orientations culturelles collectives, et celui par lequel la structure sociale est reconduite dans le temps. Dès lors, l'effet ne saurait continuer d'être pris pour la cause – la structure sociale pour un facteur d'*ascription* pesant sur les destins d'individus voués, au contraire, à l'*achievement*. Le passage d'une strate sociale à une autre n'est donc pas contraint par une « offre » (qui n'existe pas) mais dépend seulement de la nature d'une « demande », c'est-à-dire de variables purement *individuelles* (origines sociales, âge, sexe, formation, biographie professionnelle, etc.). Du même coup, et de façon révélatrice, la mobilité sociale n'apparaît plus que comme l'épiphénomène d'un processus plus fondamental : celui de l'acquisition statutaire *(status attainment)*, le seul qui ait jamais vraiment concerné une sociologie profondément versée dans un individualisme théorique si opposé aux conceptions sorokiniennes alors totalement discréditées.

Le « paradoxe d'Anderson » invalidait donc une théorie qui continuait d'affirmer l'existence d'une libre promotion sociale par l'instruction – et grevait du même coup le paradigme « individualiste » anglo-saxon. En choi-

(36) S.M. Lipset et H.L. Zetterberg (1956). Cette théorie fut la première produite par la sociologie américaine contemporaine ; si elle distingue bien entre la mobilité créée par l'« offre de statuts vacants » et celle qui résulte des simples « échanges individuels entre positions », elle ne va pas jusqu'à isoler *empiriquement* une mobilité « nette » d'une mobilité « structurelle » résultant mécaniquement de l'évolution de la structure sociale sous l'effet de facteurs socio-économiques et démographiques.

(37) P.M. Blau et O. D. Duncan (1967). Voir également P. M. Blau (ed.), *Approaches to the study of social structure*, New York, Free Press, 1975.

sissant d'inscrire la théorie de la mobilité sociale dans un paradigme « systémique » (dont Bertaux avait eu l'intuition), Boudon préféra donc une véritable *rupture épistémologique* à une tentative de « sauvetage » à la Jencks.

Mais la même anomalie hypothéquait tout aussi gravement la sociologie française de l'éducation – depuis Durkheim pourrait-on dire. En effet, le principe central des théories de la « reproduction » est que l'institution scolaire est l'instrument unique et décisif de la distribution sociale, par finalité objective (Bourdieu et Passeron) ou programmée (Baudelot et Establet). Or si l'Ecole ne « classe » plus, il faut alors considérer que les deux processus de l'allocation scolaire et de l'allocation statutaire sont indépendants l'un de l'autre, que la « structure scolaire » ne *commande* pas la distribution sociale et que l'influence du niveau d'instruction sur le statut social (et, donc, sur la mobilité) s'effectue dans les limites strictes imposées par la structure sociale et son évolution – ce que le paradigme « systémique » prend en compte.

Refonte

Pourtant, si ce paradigme est bien celui qui inspire à Boudon sa théorie de la distribution sociale (*i.e.* du processus par lequel l'origine sociale, le niveau d'instruction et la structure de leur répartition respective dans la population influencent le classement des individus dans la structure sociale), sa théorie de la *mobilité sociale* en mobilise un autrement plus substantiel : l'« individualisme méthodologique ». En effet, les individus (et/ou leur famille) ne sont pas seulement les acteurs de leur carrière scolaire et, par conséquent, de la « structure scolaire » qui résulte de l'agrégation de leurs conduites (38). Dans la mesure où ils définissent ces conduites en référence à leur perception de la « valeur d'échange » des diplômes sur le marché de l'allocation statutaire, leurs décisions influencent également l'équilibre de ce marché et, de ce fait, le degré de congruence entre « structure scolaire » et structure sociale – ce degré de congruence jouant un rôle déterminant dans la génération de la mobilité sociale (39). Ainsi, en opposition avec les thèses de la « reproduction », la théorie boudonienne

(38) C'est d'ailleurs dans l'analyse du processus de l'allocation des positions scolaires que l'« individualisme méthodologique » de Boudon a trouvé, avant la lettre, sa première mise en œuvre théorique. Remarquons toutefois que sa théorie de la distribution sociale proprement dite fait plutôt appel à une conception vigoureusement « structurelle » qui – *toutes choses inégales par ailleurs* – va de Sorokin... au structuralo-marxisme.

(39) Ainsi, si la « file d'attente » qui se forme au sortir de la scolarité se trouve gonflée par l'augmentation générale du niveau moyen d'instruction due à l'accroissement de la demande scolaire, et si le processus d'allocation des positions sociales est largement « méritocratique », il est tout à fait possible d'observer une stabilité des taux de mobilité sociale – *i.e.*, le maintien d'une forte hérédité sociale. Voir R. Boudon (1977, pp. 23-38 ; 1979, pp. 109-119).

affirme que l'inégalité des chances et, par effet, la mobilité (ou l'immobilité) sociale sont moins un produit du fonctionnement du système scolaire, que celui de l'interaction complexe entre des décisions individuelles et les situations sociales au sein desquelles ces décisions se forment.

Les raisons d'une entreprise

On comprend alors peut-être mieux les raisons de l'entreprise boudonienne et, avec elle, l'émergence d'une théorie française de la mobilité sociale. Et notre avis est que ces raisons sont principalement d'ordre « interne ».

De fait, autant des raisons socio-historiques bien identifiables permettent de rendre – en partie – compte de l'émergence et des caractéristiques de la sociologie américaine de la mobilité, ou encore du long désintérêt de la société française et de sa sociologie pour une telle problématique, autant elles semblent ici de peu de poids. S'émouvait-on vraiment, dans la France des années soixante, des effets contre-intuitifs d'une démocratisation de l'enseignement (dont l'existence était le plus souvent niée) sur une inégalité des chances sociales dont il était péremptoirement affirmé qu'elle était réductible à celle des chances scolaires ? Sans doute le maintien d'une forte hérédité sociale avait-il suffisamment ému pour faire de l'inégalité des chances la principale accusée des procès conduits par l'effervescence politique (mai 68) et, en liaison avec elle, par la sociologie « critique » de la « reproduction ». Mais l'Ecole ne constituait-elle pas un coupable d'autant plus crédible qu'il était désigné à la fois par la composante méritocratique de l'idéologie scolaire et par les meilleurs sociologues ? D'ailleurs, les réformes scolaires que l'on s'apprêtait à lancer (cf. la « Réforme Haby ») n'allaient-elles pas dans le sens du renforcement de l'« Ecole unique », et ne garantissaient-elles pas que la question *politique* de l'Ecole était fermement prise en compte ? En outre, la problématique qui sous-tend l'entreprise de Boudon apparaît comme plus « anglo-saxonne » que française : les constats qui la fondent sont ceux-là mêmes que des Coleman, Anderson, Jencks ou encore Thurow ont établis (40), et les questions théoriques qu'ils posent le sont principalement à certaines des thèses centrales de la réflexion socio-politique anglo-saxonne sur les inégalités.

Il ne serait donc pas très satisfaisant d'imputer l'essentiel de cette entreprise à une « demande » sociale qui reste assez fantomatique. Toutefois, les explications « internalistes » auxquelles on serait conduit par défaut semblent devoir écarter une position trop étroitement positiviste concevant – l'argument de l'« internationalisation » du champ scientifique aidant – l'évolution scientifique comme le fruit d'un travail constant de réfutation

(40) J. Coleman (1966), C.A. Anderson (1961), C. Jencks (1972), L.C. Thurow (1972).

des théories existantes par l'exploitation de faits nouveaux ou méconnus (Popper, 1973). Il existait en effet des alternatives aux choix effectués par Boudon pour tenter de résoudre les « anomalies » du paradigme anglo-saxon (41). Mais, parmi les facteurs « internes » évoqués par Merton, peut-être peut-on distinguer ceux qui tiennent au fonctionnement purement logique de la pensée scientifique, de ceux qui tiennent aux effets de parti pris « méta-scientifiques » (ou socio-philosophiques) sur la dynamique de cette pensée (42). Ces derniers ne sont évidemment pas indépendants de courants sociaux plus ou moins « diffus » ; mais si l'on convient que les conflits de paradigmes, puisqu'il s'agit bien de cela, appartiennent à la dynamique même de la pensée scientifique, alors les faut-il ranger parmi les facteurs « internes ». A cet égard, nous proposerions volontiers de distinguer entre des problématiques « théoriques » ayant pour objet l'élaboration d'un schéma théorique d'explication d'un phénomène donné, et des problématiques que nous qualifierions d'« épistémiques » dans la mesure où elles sont plutôt relatives aux conditions générales d'édification de certains discours théoriques.

Aussi ne saurait-on considérer l'apparition d'une problématique de la mobilité sociale dans l'espace sociologique français comme le simple effet de l'irruption d'« anomalies » dans un domaine théorique, ou même encore d'une « demande sociale » inédite. En affinant quelque peu la thèse kuhnienne de l'émergence des théories et, donc, des problématiques qui les sous-tendent, on pourrait – à titre d'hypothèse et si l'on veut bien nous accorder cette distinction conceptuelle – suggérer que l'initiative boudonienne aurait procédé au moins autant de la mise en œuvre d'une problématique « épistémique » que de celle d'une problématique « théorique » – c'est-à-dire de la volonté de légitimer, en en éprouvant l'efficacité heuristique, le paradigme de l'« individualisme méthodologique ». Le Français R. Boudon aurait donc choisi le champ de la sociologie de l'inégalité des chances et de leur reproduction parce qu'il était, en France, celui qu'avaient le plus massivement investi les tenants de paradigmes opposés au sien. Et tandis que ces paradigmes permettaient de faire l'économie d'une théorie explicite de la distribution et de la mobilité sociales, celui de Boudon réclamait l'élaboration d'une telle théorie, qui pourrait administrer la preuve de la défaite de ses protagonistes...

Charles-Henry CUIN

Université de Bordeaux-II
3 ter place de la Victoire, 33076 Bordeaux Cedex

(41) Outre les auteurs américains déjà cités, c'est aussi – visiblement – le cas de Roger Girod *et al.* (1977).

(42) Cette distinction est inspirée par la réflexion de Bernard-Pierre Lécuyer (1968).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Anderson C.A., 1961. – « A skeptical note on education and mobility » dans **A.H. Halsey, J. Floud** et **C.A. Anderson** (eds), *Education, economy and society,* New York, London, McMillan, pp. 164-179.

Andorka R., 1972. – « Mobilité sociale, développement économique et transformations socio-professionnelles de la population active en Hongrie. Vue d'ensemble (1930-1970) », *Revue française de sociologie, 13,* suppl., pp. 607-629.

Andrieux A., Lignon J., 1960. – *L'ouvrier d'aujourd'hui. Sur les changements dans la condition et la conscience ouvrières,* Marcel Rivière.

Bachelard G., 1989. – *La formation de l'esprit scientifique,* Paris, J. Vrin.

Barnes B., 1974. – *Scientific knowledge and sociological theory,* London, Routledge and Kegan Paul.

Baudelot C., Establet R., 1971. – *L'Ecole capitaliste en France,* Paris, Maspero.

Bénéton P., 1975. – « Quelques considérations sur la mobilité sociale en France », *Revue française de sociologie, 16* (4), pp. 517-538.

Bertaux D., 1969. – « Sur l'analyse des tables de mobilité sociale », *Revue française de sociologie, 10* (4), pp. 448-514.

— 1971. – « Nouvelles perspectives sur la mobilité sociale en France », *Quality and quantity, 5* (1), pp. 87-130.

— 1974. – « Mobilité sociale biographique : une critique de l'approche transversale », *Revue française de sociologie, 15* (3), pp. 329-362.

— 1977. – *Destins personnels et structure de classe,* Paris, Presses Universitaires de France.

— 1978. – « Class-relationships, Appareils d'encadrement, production and consumption of human beings : laying the ground work for an analysis of so-called social mobility », dans **W. Wesolowski, K. M. Slomczynski** et **B.W. Mach.** *Social mobility in comparative perspective,* Ossolineum, The Polish Academy of Sciences Press.

Berthelot J.-M., 1982. – « Les théories de la scolarisation », *Revue française de sociologie, 23* (4), pp. 585-604.

Blau P.M., Duncan O.D., 1967. – *The American occupational structure,* New York, Wiley.

Bloor D., 1982. – *Socio/logie de la logique,* Paris, Pandore.

Bolte K.M., 1959. – *Sozialer Aufstieg und Abstieg : Eine Untersuchung über Berufsprestige und Berufsmobilität,* Stuttgart, F. Enke Verlag.

Boudon R., 1970. – « Essai sur la mobilité sociale en Utopie », *Quality and quantity, 4* (2), pp. 213-242.

— 1971. – « Eléments pour une théorie formelle de la mobilité sociale », *Quality and quantity, 5* (1), pp. 39-85.

— 1973a. – *L'inégalité des chances ; la mobilité sociale dans les sociétés industrielles,* Paris, Armand Colin.

— 1973b. – *Mathematical structures of social mobility,* Amsterdam-London-New-York, Elsevier Scientific Publishing Co.

— 1977. – *Effets pervers et ordre social,* Paris, Presses Universitaires de France.

— 1979. – *La logique du social,* Paris, Hachette.

Bourdieu P., 1978. – « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales,* 24, pp. 2-22.

Bourdieu P., Boltanski L., Saint-Martin M. de, 1973. – « Les stratégies de reconversion, les classes sociales et le système d'enseignement », *Informations sur les sciences sociales, 12* (5), pp. 61-113.

Bourdieu P., Passeron J.-C., 1970. – *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement,* Paris, Editions de Minuit.

Bouvier-Ajam M., Mury G., 1962 et 1963. – *Les classes sociales en France,* Paris, Editions Sociales, 2 tomes.

Boy D., 1978. – « Origine sociale et comportement politique », *Revue française de sociologie, 19* (1), pp. 73-102.

Brésard M., 1950. – « Mobilité sociale et dimension de la famille », *Population, 5* (3), pp. 533-566.

Briand J.-P., Chapoulie J.-M., 1992. – *Les Collèges du peuple,* Paris, INRP-CNRS-ENS.

Capecchi V., 1967. – « Problèmes méthodologiques dans la mesure de la mobilité sociale », *Archives européennes de sociologie, 8* (2), pp. 285-318.

Carlsson G., 1958. – *Social mobility and class structure,* Lund, Gleerup.

Cherkaoui M., 1979. – « Les effets sociaux de l'école selon Paul Lapie », *Revue française de sociologie, 20* (1), pp. 239-255.

— 1982. – *Les changements du système éducatif en France, 1950-1980,* Paris, Presses Universitaires de France.

Coleman J. *et al.,* 1966. – *Equality of educational opportunity,* U.S. Department of Health, Education and Welfare.

Cuin C.-H., 1983. – « Analyse systémique et sociologie de la mobilité sociale », *Année sociologique,* 33, pp. 249-269.

— 1987. – « Durkheim et la mobilité sociale », *Revue française de sociologie, 28* (1), pp. 43-65.

— 1988. – « Sorokin et le "Social Mobility" de 1927 : naissance et mise en œuvre d'une problématique sociologique », *Année sociologique,* 38, pp. 275-308.

— 1990. – « Mobilité sociale », *Encyclopédie philosophique universelle* (T. II), Paris, Presses Universitaires de France, pp. 1640-1643.

— 1991. – « Durkheim et l'inégalité sociale : les avatars et les leçons d'une entreprise », *Recherches sociologiques, 22* (3), pp. 17-32.

— 1993. – *Les sociologues et la mobilité sociale,* Paris, Presses Universitaires de France.

Cuin C.-H., Gresle F., 1992. – *Histoire de la sociologie* (T. 2), Paris, La Découverte.

Darbel A., Schnapper D., 1969. – *Les agents du système administratif,* Paris – La Haye, Mouton.

Darras, 1966. – *Le partage des bénéfices. Expansion et inégalités en France,* Paris, Editions de Minuit.

Delefortrie-Soubeyroux N., 1961. – *Les dirigeants de l'industrie française,* Paris, Armand Colin.

Desabie J., 1955. – « La mobilité sociale en France », *Bulletin S.E.D.E.I.S.,* 641, nov. (repris *in* « La mobilité sociale en France », *Bulletin d'information,* n° 1, Paris, INSEE, janvier 1956, pp. 25-63).

Dogan M., 1967. – « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie, 8* (4), pp. 468-492.

Drouard A., 1982. – « Réflexions sur une chronologie : le développement des sciences sociales en France de 1945 à 1968 », *Revue française de sociologie, 23* (1), pp. 55-85.

Duncan O.D., Featherman D.L., Duncan B., 1972. – *Socio-economic background and achievement,* New York, Seminar Press.

Durand Cl., Durand M., 1971. – *De l'O.S. à l'ingénieur. Carrière ou classe sociale ?,* Paris, Les Editions Ouvrières.

Earle E.M. (ed.), 1951. – *Modern France,* Princeton, Princeton University Press.

Featherman D.L., Hauser R.M., 1978. – *Opportunity and change,* New York, Academic Press.

Garnier M., Hazelrigg L., 1974. – « La mobilité professionnelle en France comparée à celle d'autres pays », *Revue française de sociologie, 15* (3), pp. 363-378.

Germani G., 1965 – « Les effets de la mobilité sociale sur la société », *Sociologie du travail,* 4, pp. 383-415.

Girard A., 1951. – « Mobilité sociale et dimension de la famille. Enquête dans les lycées et les facultés », *Population, 6* (1), pp. 103-124.

— 1961. – *La réussite sociale en France,* Paris, Presses Universitaires de France – INED.

— 1964. – *Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France,* Paris, Presses Universitaires de France – INED.

— 1981. – L'école : mythes et réalités, dans **J.-D. Reynaud** et **Y. Grafmeyer** (sous la dir. de), *Français, qui êtes-vous ? Des essais et des chiffres,* Paris, La Documentation Française, pp. 407-419.

Girod R., 1962. – « Système scolaire et mobilité sociale », *Revue française de sociologie, 3* (1), pp. 3-19.

— 1971. – *Mobilité sociale. Faits établis et problèmes ouverts,* Genève-Paris, Librairie Droz.

Girod R. (en coll. avec **Y. Fricker**), 1971. – « Mobilité séquentielle », *Revue française de sociologie, 12* (1), pp. 3-18.

Girod R. *et al.,* 1977. – *Inégalité-Inégalités. Analyse de la mobilité sociale,* Paris, Presses Universitaires de France.

Glass D.V., 1954. – *Social mobility in Britain,* London, Routledge and Kegan Paul.

Goblot E., 1967. – *La barrière et le niveau. Etude sociologique sur la bourgeoisie française moderne,* Paris, Presses Universitaires de France [1ère éd. : 1925.]

Goldthorpe J.H., 1976. – « Mobilité sociale et intérêts sociaux », *Sociologie et sociétés, 8* (2), pp. 7-36.

— 1980. – *Social mobility and class structure in modern Britain,* Oxford, Clarendon Press.

Goldthorpe J.H., Portocarero L., 1981. – « La mobilité sociale en France, 1953-1970. Nouvel examen », *Revue française de sociologie, 22* (2), pp. 151-166.

Herpin N., 1973. – *Les sociologues américains et le siècle,* Paris, Presses Universitaires de France.

Hoffmann S. *et al.,* 1963. – *A la recherche de la France,* Paris, Le Seuil, pp. 13-138 (réédité dans **S. Hoffmann,** *Sur la France,* Paris, Le Seuil, 1976).

Ined, 1970. – *« Population » et l'enseignement,* Paris, Presses Universitaires de France.

Insee, 1954. – « L'enquête par sondage sur l'emploi de Juin 1953 », *Bulletin mensuel de statistique,* suppl. trimestriel, oct.-déc., pp. 32-42.

Isambert-Jamati V., 1966. – « La rigidité d'une institution : structure scolaire et systèmes de valeurs », *Revue française de sociologie, 7* (3), pp. 306-324.

— 1970. – *Crise de la société, crises de l'enseignement. Sociologie de l'enseignement secondaire français,* Paris, Presses Universitaires de France.

Jencks C. *et al.,* 1972. – *Inequality : a reassessment of the effects of family and schooling in America,* New York, Basic Books (trad. franç. : *L'inégalité. Influence de la famille et de l'école en Amérique,* Paris, Presses Universitaires de France, 1979).

Kahl J.A., 1957. – *The American class structure,* New York, Reinehart.

Karpik L., 1966. – « Attentes et satisfaction au travail », *Sociologie du travail,* 4, p. 389.

Keller S., Zavalloni M., 1962. – « Classe sociale, ambition et réussite », *Sociologie du travail,* 1, pp. 1-14.

Kuhn T., 1972. – *La structure des révolutions scientifiques,* Paris, Flammarion.

Lasserre H., 1972. – « Religion et ascension sociale : l'exemple des ouvriers chrétiens », *Revue française de sociologie, 13* (3), pp. 392-398.

Lécuyer B.-P., 1968. – « Histoire et sociologie de la recherche sociale empirique. Problèmes de théorie et de méthode », *Epistémologie sociologique,* 6, pp. 119-131.

Lefebvre H., 1959. – *La somme et le reste,* Paris, La Nef.

Lévy-Leboyer Cl., 1971. – *L'ambition professionnelle et la mobilité sociale,* Paris, Presses Universitaires de France.

Lipset S.M., 1963. – *The first new nation,* New York, Basic Books.

Lipset S.M., Bendix R., 1959. – *Social mobility in industrial society,* Berkeley, Los Angeles, University of California Press.

Lipset S.M., Zetterberg H.L., 1956. – « A theory of social mobility » dans *Transactions of the Third world congress of sociology,* London, I.S.A., vol. II, pp. 155-177. Rééd. dans **R. Bendix** et **S.M. Lipset** (eds), *Class, status and power. Social stratification in comparative perspective,* New York, The Free Press, 1969, pp. 561-573.

Livi L., 1950. – « Sur la mesure de la mobilité sociale », *Population, 5* (1), pp. 65-76.

Maupéou Abboud N. de, 1968. – *Les blousons bleus. Etude sociologique des jeunes ouvriers de la région parisienne,* Paris, Armand Colin.

Mayer N., 1977. – « Une filière de mobilité ouvrière : l'accès à la petite entreprise artisanale et commerciale », *Revue française de sociologie, 18* (1), pp. 25-45.

Merllié D., 1975. – « Psychologie et mobilité sociale », *Actes de la recherche en sciences sociales,* mai, pp. 94-105.

Merton R.K., 1973. – *The sociology of science. Theoretical and empirical investigation,* Chicago, London, The University of Chicago Press.

Michels R., 1934. – *Umschichtungen in den herrschenden Klassen nach dem Kriege,* Stuttgart.

Mitgau J.H., 1928. – *Familienschicksal und soziale Randgordnung,* Leipzig.

Morin E., 1975. – *Autocritique,* Paris, Le Seuil.

Nalimov V.V., 1978. – « Les structures de la science et la réceptivité des hypothèses », *Diogène,* 100, pp. 191-211.

Paradeise C., 1971. – *Méthodes d'analyse de la mobilité sociale,* Paris, GEMAS, ronéo (LERSCO, 1983).

Pernoud R., 1981. – *Histoire de la bourgeoisie en France* (T.I.), Paris, Le Seuil.

Pohl R., Soleilhavoup J., 1982. – « La transmission du statut social sur deux ou trois générations », *Economie et statistique,* 144, pp. 25-42.

Popper K., 1973. – *La logique de la découverte scientifique,* Paris, Payot.

Poulantzas N., 1974. – *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui,* Paris, Le Seuil.

Praderie M., 1966. – « Héritage social et chances d'ascension » dans **Darras,** pp. 329-348.

Praderie M., Passagez M., 1966. – « La mobilité professionnelle en France entre 1953 et 1964 », *Etudes et conjoncture,* 10.

Praderie M., Salais R., Passagez M., 1967. – « Une enquête sur la formation et la qualification des Français (1964). La mobilité sociale en France : liaison entre la formation reçue et l'activité professionnelle », *Etudes et conjoncture,* 2, pp. 3-109.

Prost A., 1979. – *Histoire de l'enseignement en France (1800-1967),* Paris, Armand Colin.

— 1986. – *L'enseignement s'est-il démocratisé ?,* Paris, Presses Universitaires de France.

Rogoff N., 1950. – « Les recherches américaines sur la mobilité sociale », *Population, 5* (4), pp. 669-688.

— 1953. – *Recent trends in occupational mobility,* Glencoe, The Free Press.

Sewell W.H., Hauser R.M., 1975. – « Causes and consequences of higher education, models of the status attainment process » dans **W.H. Sewell** et **R.M. Hauser** (eds), *Education, occupation and earnings : achievement in the early career,* New York, Academic Press.

Sewell W.H., Hauser R.M., Featherman D.L. (eds), 1976. – *Schooling and achievement in American society,* New York, Academic Press.

Sorokin P.A., 1927. – *Social mobility,* New York, Harper and Brothers.

— 1959 (rééd.). – *Social and cultural mobility,* Glencoe, The Free Press.

Strauss A.L., 1971. – *The contexts of social mobility,* Chicago, Aldine.

Svalastoga K., 1959. – *Prestige, class and society,* Copenhague, Gyldendal.

Terrail J.-P., 1984. – « Familles ouvrières, école, destin social (1880-1980) », *Revue française de sociologie, 25* (3), pp. 421-436.

Thélot Cl., 1973a. – « Les tableaux de l'enquête Formation et Qualification Professionnelle sont disponibles », *Economie et statistique,* 41.

— 1973b. – « Mobilité professionnelle plus forte entre 1965 et 1970 qu'entre 1959 et 1964 », *Economie et statistique,* 51, pp. 3-32.

— 1979. – « Les fils de cadres qui deviennent ouvriers », *Revue française de sociologie, 20* (2), pp. 409-430.

— 1980. – *Le poids d'Anchise,* Nantes, INSEE.

— 1982. – *Tel père, tel fils ?,* Paris, Dunod.

Thévenot L., 1987. – Les enquêtes Formation-qualification professionnelle et leurs ancêtres français, dans **J. Affichard** (ed.), *Pour une histoire de la statistique* (t. II), Paris, INSEE, Economica.

Thurow L.C., 1972. – « Education and economic inequality », *The public interest,* summer, pp. 66-81.

Touraine A., 1954. – « Rapport sur la préparation en France de l'enquête internationale sur la stratification et la mobilité sociale », *Transactions of the Second World Congress of Sociology, Liège (1953)* (Vol. II), London, I.S.A., p. 1-25.

— 1977. – *Un désir d'histoire,* Paris, Stock.

Touraine A., Ragazzi O., 1961. – *Ouvriers d'origine agricole,* Paris, Le Seuil.

Vincent G., 1966. – « Histoire et structure du système scolaire français : l'enseignement primaire », *Revue française de sociologie, 7* (3), pp. 306-324.

Yasuda S., 1964. – « A methodological inquiry into social mobility », *American sociological review, 29* (1), pp. 16-23.

Zeldin Th., 1978. – *Histoire des passions françaises, 1848-1945,* vol. I, Paris, Editions Recherches.